

# Document d'Informations Clés

## ProCapi (France) – DIC Générique

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

Produit :	ProCapi (France)
Compagnie d'assurance :	Baloise Vie Luxembourg S.A.
Site web :	www.baloise-international.lu
Téléphone :	+352 290 190 1
Régulateur :	Commissariat aux Assurances (Luxembourg)
Document valide à partir du :	01/01/2021

**Attention : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

#### Type :

ProCapi (France) est un contrat de capitalisation en unités de compte émis par Baloise Vie Luxembourg SA distribué en France et dans les territoires où s'applique le droit français des assurances sous le régime de la libre prestation de services et adossé au choix du preneur à des fonds externes, à des fonds internes collectifs ou dédiés, à des fonds d'assurance spécialisés. Ce produit est soumis au règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs).

#### Objectifs :

ProCapi (France) est un contrat de capitalisation investissant en unités de compte et le preneur peut choisir d'investir tout ou partie des primes à partir de 25 000 EUR dans plusieurs fonds externes et/ou fonds internes collectifs. A partir de 125 000 EUR, le preneur peut choisir d'investir dans des fonds internes dédiés ou à partir de 500 000 EUR dans des fonds d'assurance spécialisés. Ce produit offre la possibilité d'investir directement ou indirectement dans une gamme d'actifs financiers, tels les instruments monétaires, les obligations, les actions, les fonds communs de placement, les fonds alternatifs, les actifs non cotés sur un marché réglementé et tout autre actif autorisé, tout en respectant les principes de diversification définis par l'autorité de contrôle et de toute autre autorité compétente. Les actifs précités peuvent être répartis en fonction des secteurs géographiques, des marchés ou des différentes devises. Le rendement du contrat de capitalisation dépend principalement de l'évolution des actifs sous-jacents. La valeur et l'évolution des valeurs nettes d'inventaire ne sont pas garanties. Le risque financier, lié aux différents actifs, est supporté par le preneur dudit contrat. Les informations concernant les options d'investissement peuvent être demandées sur simple requête auprès de votre intermédiaire, auprès

de notre compagnie ou directement accessibles sur notre site [www.baloise-international.lu/KID](http://www.baloise-international.lu/KID).

#### Type d'investisseur :

L'investisseur ciblé par ce produit est une personne physique résidant en France, souhaitant investir sur le moyen ou long terme.

Ce produit s'adresse à un type de client dont le profil de risque peut aller de défensif à offensif en fonction de sa connaissance et de son expérience financières, de sa capacité à subir des pertes, de ses objectifs et de ses besoins identifiés. Les risques et horizons de placement sont spécifiés dans les documents d'informations clés liés aux différents supports d'investissement.

#### Garantie :

En cas d'arrivée du terme sans prorogation, la compagnie procédera au versement de la valeur de rachat du contrat

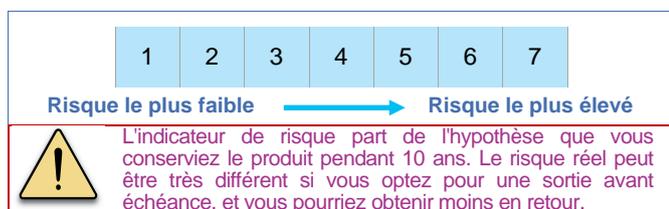
En cas de décès du preneur avant le terme du contrat, la compagnie procédera au versement de la prestation au(x) héritier(s) légaux tel que mentionné dans les conditions particulières du contrat. Les héritiers légaux ont également la possibilité de conserver le contrat et son antériorité en devenant eux-mêmes les preneurs. La valeur de ce capital est établie à la première date de valorisation suivant la réception de l'acte de décès.

Dans le cas d'actifs à liquidité réduite, le délai de règlement de ces actifs ainsi que les procédures de sorties anticipées si elles existent, peuvent être plus longues que pour d'autres actifs et venir en dérogation des dispositions des Conditions Générales.

#### Durée de vie du produit :

Le contrat est conclu soit pour une durée fixe ne pouvant excéder trente (30) ans. Le contrat prend fin en cas de rachat total, en cas de décès du preneur (sauf volonté contraire des héritiers légaux) ou en cas de renonciation au contrat. La compagnie n'a pas le droit de résilier le contrat unilatéralement.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



#### Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit comporte un risque de perte en capital gradué de 1 (la classe de risque la plus basse) à 7 (la classe de risque la plus élevée) en fonction de vos choix d'investissement, des supports d'investissement sous-jacents et d'une possibilité de défaut de la compagnie d'assurance. Vous êtes invité à consulter les documents d'informations clés sur les options d'investissement.

**Attention à un éventuel risque de change. Selon la devise du contrat ou des actifs sous-jacents, les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre devise. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci dessus.**

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les performances de ce produit dépendent des performances des fonds sous-jacents sélectionnés. Des simulations de performances sont présentées dans Document d'Information Spécifique propre à chaque sous-jacent et disponibles sur notre site internet [www.baloise-international.lu/kid](http://www.baloise-international.lu/kid).

Les différents scénarios présentés dans les Documents d'Informations Spécifiques sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Vous pouvez comparer les scénarios des Documents d'Informations Spécifiques avec les scénarios d'autres produits.

Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez du produit avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Baloise Vie Luxembourg SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de l'assureur, vous ne bénéficiez pas d'un système d'indemnisation de type fonds de garantie et vous pouvez subir une perte financière.

L'assureur peut être soumis au risque de défaillance d'une entité autre que lui-même comme par exemple une banque dépositaire ou un émetteur d'actifs. Ces risques, susceptible d'empêcher l'assureur d'honorer ses engagements, sont supportés par le preneur du contrat de capitalisation.

Lesdits preneurs ont la qualité de créanciers privilégiés de premier rang qui permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats de capitalisation en cas de défaillance de la compagnie d'assurance.

Les actifs liés aux contrats de capitalisation sont ségrégués des actifs propres de l'assureur et déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par l'autorité de contrôle. Tous les actifs de la compagnie d'assurance hormis les dépôts monétaires sont détenus hors du bilan de la banque dépositaire.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	De 38,54 EUR à 1 089,70 EUR	De 215,26 EUR à 3 455,54 EUR	De 373,88 EUR à 7 251,25 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 0,39 % à 10,90 %	De 0,39 % à 7,04 %	De 0,39 % à 6,55 %

#### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	De 0,00 % à 5,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
	Coûts de transaction	De 0,00 % à 2,16 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	De 0,37 % à 6,05 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	De 0,00 % à 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

**Les coûts minimum et maximum présentés ci-dessus comprennent les coûts cumulés du produit d'assurance et les coûts liés aux options d'investissement.**

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Ce produit n'a pas de période de détention minimale strictement imposée mais sa durée ne peut excéder trente (30) ans car il est conçu pour un investissement à moyen et long terme. A la vue des supports d'investissement possibles, une conservation de votre contrat pendant une durée d'au moins dix (10) ans est recommandée. Cette période peut évoluer en fonction de votre situation personnelle et des supports d'investissement choisis.

Vous pouvez renoncer au contrat à compter de la date de signature de la proposition de contrat de capitalisation, mais au plus tard trente (30) jours calendaires révolus à compter de la Date d'Effet du contrat, telle que décrite dans les Conditions Générales. Vous pouvez à tout moment racheter totalement ou partiellement votre contrat. La demande de rachat doit nous parvenir par écrit. La valeur de rachat est calculée à la première date de valorisation suivant la réception de la demande.

Par ailleurs, vous devez tenir compte de votre situation fiscale et personnelle en cas de rachat. Des frais peuvent être appliqués en fonction du support d'investissement désinvesti voir le Document d'Information Spécifique et peuvent influencer la performance du contrat. La fiscalité en cas de rachat total n'est pas exposée ici et dépend également de votre lieu de résidence.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation peut être adressée par courrier au siège social de Baloise Vie Luxembourg SA, à l'attention du Service AML Litigations, 23 rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg ou par courrier électronique : [qualite@baloise.lu](mailto:qualite@baloise.lu) ou en utilisant notre site internet : [www.baloise-international.lu](http://www.baloise-international.lu).

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours, vous pourrez vous adresser au Commissariat aux Assurances (organe prudentiel de contrôle, habilité à traiter les demandes de résolution extrajudiciaire de réclamations), selon les modalités figurant sur le site du Commissariat aux Assurances (<http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>).

Par ailleurs, vous pouvez également recourir au Médiateur des Assurances Français, La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, F-75441 Paris Cedex 09 et disposez du droit d'intenter une action devant les Tribunaux compétents.

### Autres informations pertinentes

Ce contrat de capitalisation comprend différentes options d'investissements "Document d'Information Spécifique". Celles-ci peuvent être demandées auprès de votre intermédiaire, auprès de notre compagnie, ou directement accessible sur notre site [www.baloise-international.lu/KID](http://www.baloise-international.lu/KID).

Les chiffres présentés sur ce document sont basés sur les performances du passé et ne constituent pas une garantie de rendement futur. Les coûts présentés dans les sections "Que va me coûter cet investissement" et dans les "Document d'Information Spécifique" sont les coûts d'investissement maximum. Les scénarios de performances présentés dans les "Document d'Information Spécifique" qui y sont liés dans la section "Quels sont les risques et qu'est ce que cela peut me rapporter?" sont calculés selon les méthodologies définies par les normes techniques de réglementation PRIIP.

Vous pouvez obtenir une version imprimée ou digitale de ce document.